

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de partenariat entre la ville et l'association NANTERRE INITIATIVE dans le cadre des activités sportives du projet Damades.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2023 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la convention établie entre la Ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant l'animation et l'encadrement de séances de futsal pendant les vacances de la Toussaint du 27 octobre 2023 au 3 novembre 2023, au gymnase PVC, dans le quartier du Plateau/Mont-Valérien,

Considérant que la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative ont convenu de l'utilité d'un partenariat sur la mise en œuvre de séances de Futsal dans le quartier Plateau/Mont-Valérien.

Considérant que la ville de Nanterre souhaite un meilleur encadrement pour les séances de futsal.

DECIDE

Article unique : Approuve la convention entre la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant la mise en œuvre et l'encadrement de séances de Futsal dans le quartier Plateau/Mont-Valérien au gymnase PVC pendant les vacances de de la Toussaint, du 27 octobre 2023 au 3 novembre 2023.

Nanterre, **26 OCT. 2023**

Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM

